

PROCÈS-VERBAL DE LA
RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTÉ RURALE BEAUBASSIN-EST
TENUE DANS LA SALLE DE RÉUNION AU 1709, ROUTE 133 À GRAND-BARACHOIS
Le 2 octobre 2018 à 18 h

PRÉSENTS : M. Ronnie Duguay, maire
M. André Bourque, conseiller
M. Michel E. Gaudet, conseiller
M. Gaétan LeBlanc, conseiller
M. Omer Leger, conseiller
M. Terry Richard, conseiller
Mme Josée Vautour, conseillère
M. Yves M. Leger, directeur général/greffier
Mme Charline Landry, gestionnaire de services

ABSENT : Mme Susan Cormier, mairesse suppléante

1. Ouverture de la réunion

Le maire Ronnie Duguay ouvre la réunion à 18 h 03.

2. Adoption de l'ordre du jour

Je propose l'adoption de l'ordre du jour tel que circulé.

Proposée par le conseiller André Bourque
Appuyée par le conseiller Michel E. Gaudet

Vote

Adoptée à l'unanimité

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucune

4. Adoption du procès-verbal

Aucune

5. Affaires découlant du procès-verbal

Aucune

6. Présentations du public

Aucune

7. Affaires nouvelles

Aucune

8. Correspondance et activités

Aucune

9. Rapports

Aucun

10. Sujets à l'ordre du jour

1) Constitution du conseil à huit clos

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil se constitue à huit clos.

Proposée par le conseiller Omer Leger
Appuyée par la conseillère Josée Vautour
Vote

Adoptée à l'unanimité

2) Article 68.1(f) de la Loi de la gouvernance locale – de renseignements concernant les conseils ou les avis juridiques fournis au gouvernement local par son avocat ou les communications protégées entre l'avocat et son client à propos des affaires du gouvernement local.

3) Retour en réunion extraordinaire

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil retourne en réunion extraordinaire.

Proposée par le conseiller Gaétan LeBlanc
Appuyée par le conseiller Michel E. Gaudet
Vote

Adoptée à l'unanimité

4) Adoption de résolution(s)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du bienfonds situé le long du chemin Émile, à Petit Cap dans la Communauté rurale Beaubassin-Est, NB (NID 00841064), permet l'aménagement d'un bâtiment sans qu'un permis de construction et d'aménagement soit émis;

ET CONSIDÉRANT QUE la Commission de services régionaux sud-est a fait ce constat et émis une ordonnance de se conformer, sans succès;

QU'IL SOIT RÉSOLU qu'en vertu de l'article 135 de la Loi sur l'urbanisme, l'administration présente une demande à la Cour du Banc de la Reine pour :

- 1) contraindre le propriétaire ou l'occupant du bien-fonds chemin Émile, à Petit Cap dans la Communauté rurale Beaubassin-Est, NB (NID 00841064), de se conformer au plan rural (09-1) et arrêté de construction (09-2) et
- 2) d'obtenir l'une quelconque des ordonnances mentionnées au paragraphe 135(2) afin d'assurer la conformité à l'arrêté de zonage.

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la requête soit intentée au nom de la Communauté rurale Beaubassin-est.

Proposée par le conseiller Gaéтан LeBlanc
Appuyée par le conseiller Omer Leger

Vote

Adoptée à l'unanimité

11) Période de questions

Aucune

12) Date de la prochaine réunion

Le directeur général/greffier avise le public que la prochaine réunion ordinaire du conseil aura lieu le lundi 15 octobre 2018 à 19 h dans la salle de réunion au 1709, route 133 à Grand-Barachois.

13) Levée de la réunion

Je propose la levée de la réunion.

Proposée par le conseiller Omer Leger à 18 h 25.

Adopté le 15 octobre 2018

Maire

Directeur général/greffier